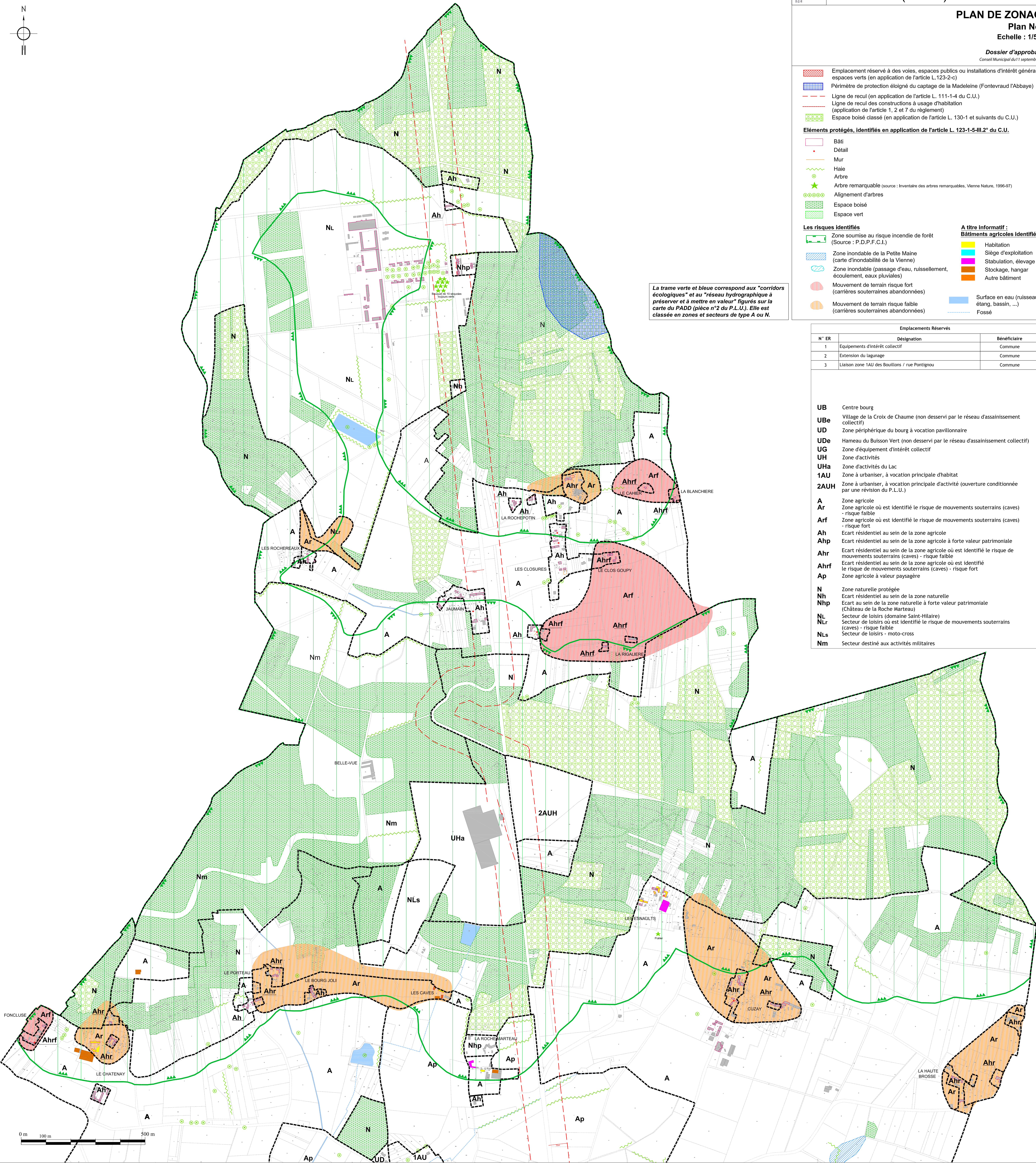
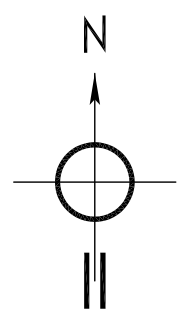




La trame verte et bleue correspond aux "corridors écologiques" et au "réseau hydrographique à préserver et à mettre en valeur" figurés sur la carte du PADD (pièce n°2 du P.L.U.). Elle est classée en zones et secteurs de type A ou N.



ROIFFE
PLAN LOCAL D'URBANISME
(P.L.U.)

PLAN DE ZONAGE
Plan Nord
Echelle : 1/5000

Dossier d'approbation

Conseil Municipal du 11 septembre 2019

- Emplacement réservé à des voies, espaces publics ou installations d'intérêt général, espaces verts (en application de l'article L.123-2-c)
- Périmètre de protection éloigné du captage de la Madeleine (Fontevraud l'Abbaye)
- Ligne de recul (en application de l'article L. 111-1-4 du C.U.)
- Ligne de recul des constructions à usage d'habitation (application de l'article 1, 2 et 7 du règlement)
- Espace boisé classé (en application de l'article L. 130-1 et suivants du C.U.)

Eléments protégés, identifiés en application de l'article L. 123-1-5-III.2° du C.U.

- Bâti
- Détail
- Mur
- Haie
- Arbre
- Arbre remarquable (source : Inventaire des arbres remarquables, Vienne Nature, 1990-97)
- Alignement d'arbres
- Espace boisé
- Espace vert

Les risques identifiés

- Zone soumise au risque incendie de forêt (Source : P.D.P.F.C.I.)
- Zone inondable de la Petite Maine (carte d'inondabilité de la Vienne)
- Zone inondable (passage d'eau, ruissellement, écoulement, eaux pluviales)
- Mouvement de terrain risque fort (carrières souterraines abandonnées)
- Mouvement de terrain risque faible (carrières souterraines abandonnées)

A titre informatif :

- Bâtiments agricoles identifiés
- Habitation
- Siège d'exploitation
- Stabulation, élevage
- Stockage, hangar
- Autre bâtiment
- Surface en eau (ruisseau, étang, bassin, ...)
- Fossé

Emplacements Réservés		
N° ER	Désignation	Bénéficiaire
1	Equipements d'intérêt collectif	Commune
2	Extension du lagunage	Commune
3	Liaison zone 1AU des Bouillons / rue Pontignou	Commune

- UB Centre bourg
- UBe Village de la Croix de Chaume (non desservi par le réseau d'assainissement collectif)
- UD Zone périphérique du bourg à vocation pavillonnaire
- UDe Hameau du Buisson Vert (non desservi par le réseau d'assainissement collectif)
- UG Zone d'équipement d'intérêt collectif
- UH Zone d'activités
- UHa Zone d'activités du Lac
- 1AU Zone à urbaniser, à vocation principale d'habitat
- 2AUH Zone à urbaniser, à vocation principale d'activité (ouverture conditionnée par une révision du P.L.U.)
- A Zone agricole
- Ar Zone agricole où est identifié le risque de mouvements souterrains (caves) - risque faible
- Arf Zone agricole où est identifié le risque de mouvements souterrains (caves) - risque fort
- Ah Ecart résidentiel au sein de la zone agricole
- Ahp Ecart résidentiel au sein de la zone agricole à forte valeur patrimoniale
- Ahr Ecart résidentiel au sein de la zone agricole où est identifié le risque de mouvements souterrains (caves) - risque faible
- Ahrf Ecart résidentiel au sein de la zone agricole où est identifié le risque de mouvements souterrains (caves) - risque fort
- Ap Zone agricole à valeur paysagère
- N Zone naturelle protégée
- Nh Ecart résidentiel au sein de la zone naturelle
- Nhp Ecart au sein de la zone naturelle à forte valeur patrimoniale (Château de la Roche Marteau)
- NL Secteur de loisirs (domaine Saint-Hilaire)
- NLr Secteur de loisirs où est identifié le risque de mouvements souterrains (caves) - risque faible
- NLs Secteur de loisirs - moto-cross
- Nm Secteur destiné aux activités militaires